

Module : Gestion fiscale

Niveau : Master II, **Option** : CCA

Chargé de cours : Mme MEKHMOUKH

Année universitaire : 2023/2024

Cas de Synthèse N°01

L'entreprise « **DELTA** » de distribution de matériels informatique, a été créée en 2000 sous forme d'une SARL dotée d'un capital social de 14.000.000 DA. L'entité est soumise à l'impôt sur le bénéfice des sociétés « **IBS** » au taux de 26% conformément à l'article 136 du code des impôts directs et taxes assimilées. Elle est sise à la wilaya de Bejaia.

Pour déterminer le résultat comptable de la société « **DELTA** », nous allons procéder au traitement de la balance après inventaire du 31/12/2017 et à l'élaboration du bilan de clôture de la même année ainsi que le compte de résultat de la société.

La balance après travaux d'inventaire au 31/12/2017 de la société se présente comme suit :

N° Compte	INTITULE DES COMPTES	SOLDES DEBITEURS	SOLDES CREDITEURS
100	Capital		14.000.000
105	Ecart de réévaluation		2.500.000
106	Réserves réglementées		1.582.000
110	Report à nouveau		880.000
131	Subventions d'équipement		4.000.000
133	Impôts différés actifs	120.000	
158	Provisions pour risque		110.000
164	Emprunts auprès des établissements de crédit		5.600.000
167	Dettes sur contrat de location-financement		1.693.348
204	Logiciels informatique et assimilés	4.196.674	
211	Terrains	6.000.000	
213	Constructions	6.082.000	
215	Matériel et outillage	8.000.000	
2156	Matériel acquis en crédit-bail	1.000.000	
2181	Matériel de transport	2.550.000	
2182	Agencement et installation	1.920.000	
2183	Matériel de bureau	2.310.000	
261	Titres dans les filiales	3.100.000	
2813	Amortissement des constructions		800.000
2815	Amortissement du matériel et outillage		200.000
28156	Amortissement matériel acquis en crédit-bail		200.000
28181	Amortissement du matériel de transport		1.080.000
28182	Amortissement des agencements et installations		640.000

28183	Amortissement du matériel de bureau		290.000
30	Marchandises	6.019.000	
37	Stocks à l'extérieur	900.000	
39	Perte de valeur sur stock a l'extérieur		119.000
4011	Fournisseurs de stocks		2.010.000
4012	Fournisseurs de services		412.000
403	Fournisseurs, effets à payer		128.000
408	Fournisseurs, factures non parvenues		132.000
409	Fournisseurs-débiteurs	178.600	
411	Clients	2.854.000	
413	Effets à recouvrer	318.000	
421	Personnel, rémunérations dues	750.000	
431	Sécurité sociale	835.000	
444	Etat, impôt sur le résultat	600.000	
486	Charges constatées d'avances	136.000	
487	Produits constatés d'avances		64.000
491	Perte de valeur sur compte de clients		48.600
506	Bons de caisse à court terme	530.000	
512	Banque	1.839.000	
530	Caisse	923.500	
600	Achats de marchandises	24.972.000	
602	Autres approvisionnements	245.000	
607	Achats non stockés de matière première	51.300	
609	Rabais, remises, ristournes		122.000
613	Locations	265.000	
615	Entretien et réparation	249.000	
616	Primes d'assurance	252.000	
625	D déplacement, mission et réception	66.000	
627	Services bancaires	37.250	
623	Publicité, publication et relation publiques	188.000	
631	Rémunération du personnel	2.895.000	
635	Cotisation aux organismes sociaux	1.013.250	
641	Impôts, taxes et versements assimilés	3.657.207	
656	Dons et libéralités	371.000	
657	Charges exceptionnelles de gestion courante	103.200	
661	Charges d'intérêt	695.000	
681	Dotations d'amortissements et provisions	3.943.000	
700	Ventes de marchandises		30.320.793
706	Prestations de services		16.288.240
709	Rabais, remises, ristournes accordées	612.100	
752	Plus-value de cession d'actif immobilisé non fin		4.688.000
757	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		730.200
762	Revenus des actifs financiers		568.000
768	Autres produits financiers		650.900
78	Reprises sur perte de valeur et provisions		720.000
	Total général de la balance	90.577.081	90.577.081

Après les opérations de regroupements, le bilan de la SARL « DELTA » ainsi que son compte de résultat se présentent comme suit :

Actif du bilan de l'entreprise « DELTA » au 31/12/2017 :

Libellé	Montant Brut	Amort/Provi	Montant Net
ACTIF NON COURANT			
Ecart d'acquisition goodwill positif ou négatif			
Immobilisations incorporelles	4.196.674		4.196.674
Immobilisations corporelles			
Terrains	600.000		600.000
Bâtiments	6.082.000	800.000	5.282.000
Autres immobilisations corporelles	15.780.000	2.410.000	13.370.000
Immobilisations en concession			
Immobilisations encours			
Immobilisations financières			
Titres mis en équivalence			
Autres participations et créances rattachées	3.100.000		3.100.000
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres actifs financiers non courants			
Impôts différés actif	120.000		120.000
TOTAL ACTIF NON COURANT	35.278.674	3.210.000	32.062.674
ACTIF COURANT			
Stocks et encours	6.919.000	119.000	6.800.000
Créances et emplois assimilés			
Clients	3.172.000	48.600	3.123.400
Autres débiteurs	1.721.000	48.600	3.123.400
Impôts et assimilés	600.000		600.000
Autres créances et emplois assimilés	178.600		178.600
Disponibilité et assimilés			
Placements et autres actifs financiers courants	530.000		530.000
Trésorerie	2.762.500		2.762.500
TOTAL ACTIF COURANT	15.883.100	167.600	15.715.500
TOTAL GENERAL ACTIF	51.161.774	3.377.600	47.784.174

Passif du bilan de l'entreprise « DELTA » au 31/12/2017 :

Libellé	Montant
CAPITAUX PROPRES	
Capital émis	14.000.000
Capital non appelé	
Primes et réserves – Réserves consolidés	1.582.000
Ecart de réévaluation	2.500.000
Ecart d'équivalence	
Résultat net – Résultat net du groupe	14.672.826
Autres capitaux propres – Report à nouveau	4.880.000
Part de la société consolidante	
Part des minoritaires	
TOTAL	37.634.826
PASSIF NON COURANT	
Emprunts et dettes financière	7.293.348
Impôts différé et provisionnés	
Autres dettes non courantes	
Provisions et produits constatés d'avance	174.000

TOTAL	7.467.348
PASSIF COURANT	
Fournisseurs et comptes rattachés	2.682.000
Impôts	
Autres dettes	
Trésorerie passif	
TOTAL	2.682.000
TOTAL GENERAL PASSIF	47.784.174

Le compte de résultat au 31/12/2017 :

Opérations	Montant
Chiffre d'affaires	46.996.933
Variation stocks produits finis et en cours	
Production immobilisée	
Subventions d'exploitation	
I-Production de l'exercice	46.996.933
Achats consommés	25.146.300
Services extérieurs et autres consommations	1.057.250
II-Consommation de l'exercice	26.203.550
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)	19.793.383
Charges de personnel	3.908.250
Impôts, taxes et versement assimilés	3.657.207
IV-Excédent brut d'exploitation	12.227.926
Autres produits opérationnels	5.418.200
Autres charges opérationnelles	474.400
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.943.000
Reprise sur pertes de valeur et provisions	720.000
V-Résultat opérationnel	13.948.926
Produits financiers	1.218.900
Charges financières	495.000
VI-Résultat financier	723.000
VII-Résultat ordinaire avant impôts (V+VI)	14.672.826
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	
Impôts différé (variation) sur résultat ordinaire	
Total des produits des activités ordinaires	
Total des charges des activités ordinaires	
VIII-Résultat net des activités ordinaires	
Eléments extraordinaires (produits)	
Eléments extraordinaires (charges)	
IX-Résultat extraordinaire	
X-Résultat net de l'exercice	

Au moment de l'établissement de la déclaration fiscale de l'année 2017, le comptable examine les situations donnant lieu aux retraitements nécessaires à la lumière des dispositions du code des impôts direct et se rend compte que :

1. Parmi les constructions figure un immeuble acquis par la société pour un montant de 2.000.000 Da. Ledit bâtiment sert de foyer aux employés et est amorti en linéaire depuis son acquisition, sur une durée de 40 ans.
2. Le poste 623 « publicité » représente l'achat de 250 cadeaux publicitaires destinés aux clients de la société.

3. Les frais de réception comprennent un billet d'avion réglé par la société pour un montant de 43.000 Da au titre d'un voyage privé du gérant de la société.
4. Le poste 635 « cotisations aux organismes sociaux » comprend les cotisations CASNOS réglées par la société au titre de son gérant majoritaire pour 88.150 Da.
5. Le poste 656 « dons et libéralités » représente exclusivement le montant d'un don consenti à une association culturelle.
6. Le parc matériel de transport comporte deux véhicules de tourisme acquis respectivement le 01/01/2015 et le 01/01/2016 pour 1.500.000 et 1.800.000 Da. Ces deux véhicules ont été amortis en linéaire suivent leurs valeurs comptables sur une durée de 5 ans.
7. Une machine-outil acquise par la société le 01/07/2014 pour 900.000 Da HT ; TVA : 17% a été cédée par la société le 25/12/2016. La TVA déduite a été remboursée suivent la règle du prorata temporisé, c'est-à-dire concurrence de 2/5.
8. Une machine a été acquise par la société le 08/01/2016 pour 1.00.000 Da TTC, financé par crédit-bail. Le contrat prévoit le remboursement du crédit par le paiement à la fin de chaque mois d'une redevance de 32.600 Da. Nombres de redevances : 48 ; taux d'intérêt mensuel : 2%. Par ailleurs la machine a été amortie en application du SCF en linéaire sur 5 ans. Le tableau ci-après retrace le paiement des 12 premières mensualités :

Échéance	Reste à remb	Intérêt	Capital	Redevance
31/01/17	1.000.000	20.000	12.600	32.600
28/02/17	987.400	19.748	12.852	32.600
31/03/17	974.548	19.491	13.109	32.600
30/04/17	961.439	19.229	13.371	32.600
31/05/17	948.068	18.961	13.639	32.600
30/06/17	934.429	18.689	13.911	32.600
31/07/17	920.515	18.410	14.190	32.600
31/08/17	909.328	18.127	14.473	32.600
30/09/17	891.855	17.837	14.763	32.600
31/10/17	877.092	17.542	15.058	32.600
30/11/17	862.034	17.249	15.359	32.600
31/12/17	846.674	16.933	15.667	32.600
Total		222.208	168.992	391.200

9. Le montant porte au crédit du compte 752 « plus-value sur cession d'actif immobilisé non financier » représente une plus-value de cession d'un lot de matériel cédé par la société 6 ans après son acquisition.
10. La subvention d'équipement a été allouée par l'état pour la construction d'un hangar. Ladite subvention n'a pas encore été reporté au résultat.
11. Le revenu des actifs financier représente les dividendes tirés par la société « ALPHA » de ses titres de participation dans ses filiales.
12. Le poste 631 « rémunération du personnel » comprend le salaire de l'épouse du gérant employée comme secrétaire, salaire brut annuel : 600.000 Da. Le salaire annuel généralement attribué au même poste est estimé à 300.000 Da.

13. La société avait immobilisé le 01/01/2008 des frais préliminaires pour un montant de 1.200.000 Da. Ledit poste a été soldé par le compte 11 « report a nouveau » à l'occasion du passage vers le nouveau système financier.
14. Le poste 105 « écart de réévaluation d'un immeuble enregistré au 31/12/2015.
15. Le poste 657 « charges exceptionnelles de gestion courante » comprend le règlement de PV suite à une contravention routière et de pénalités d'impôts respectivement pour 30.000 et 55.000 Da.
16. La société a enregistré un déficit de l'ordre de 542.000 Da en 2015.

a) **Les retraitements :**

- **Opération N°01 :**

L'immeuble acquit par la société pour un montant de 2.000.000 DA et qui sert de foyer aux employés ne rentre pas dans l'activité ordinaire de l'entité. Ce qui fait que son amortissement ne sera pas déduit du résultat imposable selon l'article 169-1 du CID. Nous allons réintégrer l'amortissement de cet immeuble dans le calcul du résultat fiscal.

$$2.000.000 \text{ DA} / 40 = 50.000 \text{ DA}$$

Réintégration de 50.000 DA

- **Opération N°02 :**

L'article 169-1 du CID a plafonné la valeur unitaire des cadeaux publicitaires à 500 DA. Dans notre cas, l'entité a offert 250 unités aux clients de la société d'une valeur de 188.000 DA. Ce qui nous donne une valeur unitaire de 752 DA l'unité. Donc, la société doit procéder à la réintégration de $(752 \text{ DA} - 500 \text{ DA}) * 250 \text{ unités} = 124.248 \text{ DA}$

Réintégration de 124.248 DA

- **Opération N°03 :**

Selon l'article 169-1 du CID, les frais de voyage sont déductibles sans limite à condition qu'ils soient justifiés et liés directement à l'exploitation de l'entreprise. Après vérification, le comptable s'est rendu compte que parmi les frais de déplacement, figure les frais d'un voyage privé réglé par la société d'un montant de 43.000 DA. Ce montant doit être réintégré au résultat.

Réintégration de 43.000 DA

- **Opération N°04 :**

Selon l'article 169 du CID, les cotisations sociales personnelles de l'associé ne doivent pas être mises à la charge de la société.

Réintégration de 88.150 DA

- **Opération N°05 :**

L'administration fiscale exige que le montant des dons ne doit pas dépasser 1.000.000 DA. Et là le montant est de 371.000 DA. Aucun retraitement à opérer.

- **Opération N°06 :**

Conformément à l'article 141-3 du CID, la base de calcul des annuités d'amortissement déductibles est limitée pour ce qui est des véhicules de tourisme à une valeur d'acquisition unitaire de 1.000.000 DA. Dans notre cas, il s'agit de deux véhicules de tourisme.

Véhicule 1 : $(1.500.000 \text{ DA} - 1.000.000 \text{ DA}) * 1/5 = 100.000 \text{ DA}$

Véhicule 2 : $(1.800.000 \text{ DA} - 1.000.000 \text{ DA}) * 1/5 = 160.000 \text{ DA}$

Réintégration de 260.000 DA

- **Opération N°07 :**

La machine-outil acquise le 01/07/2008, a été cédée le 25/12/2010. C'est-à-dire, après 03ans. Le montant d'acquisition est de 900.000 DA TVA 17%. La société a reversé 2/5 du montant de la TVA.

$900.000 \text{ DA} * 17\% = 153.000 \text{ DA} * 2/5 = 61.200 \text{ DA}$

Déduction de 61.200 DA

- **Opération N°08 :**

A travers l'article 27 de la LFC pour 2010, l'administration fiscale a exigé la réintégration de l'amortissement et de l'intérêt et de déduire les charges.

Amortissement : $1.000.000 \text{ DA} / 5 = 200.000 \text{ DA}$

Les intérêts : 222.208 DA

Réintégration de 422.208 DA

Déduction de 391.200 DA

- **Opération N°09 :**

Il s'agit d'une plus-value de cession à long terme (plus de 03 ans). En termes de l'article 172-2 du CID, le taux applicable en matière d'impôt est de 35% soit une exonération de 65%.

$4.688.000 \text{ DA} * 65\% = 3.047.200 \text{ DA}$

Déduction de 3.047.200 DA

- **Opération N°10 :**

Selon l'article 144 du CID, les subventions d'équipement accordées aux entreprises par l'Etat ou les collectivités territoriales ne sont pas comprises dans les résultats de l'exercice en cours à la date de leur versement.

$$4.000.000 \text{ DA} / 5 = 800.000 \text{ DA}$$

Réintégration de 800.000 DA

- **Opération N°11 :**

Les revenus des actifs financiers représentent des dividendes reçus par la société au titre de ses participations dans ses filiales ne sont pas imposables. Dans ce cas, il faut constater une déduction complémentaire de 568.000 DA.

Déduction de 568.000 DA

- **Opération N°12 :**

Selon l'article 168 du CID, le salaire doit être identique pour tous les travailleurs ayant les mêmes qualifications professionnelles ou occupant le même poste.

Pour un poste similaire, le salaire normal est de : 300.000 DA

$$600.000 \text{ DA} - 300.000 \text{ DA} = 300.000 \text{ DA}$$

Réintégration de 300.000 DA

- **Opération N°13 :**

Selon l'article 169-3 du CID, les frais préliminaires n'étant plus en vigueur depuis l'adoption du SCF. La résorption est opérée sur la déclaration fiscale annuelle.

$$1.200.000 \text{ DA} / 5 = 240.000 \text{ DA}$$

Déduction de 240.000 DA

- **Opération N°14 :**

Selon l'article 185 du CID, la plus-value résultante de la réévaluation d'immobilisation, à la date d'entrée du nouveau système, sera rapporté au résultat fiscal dans un délai maximum de 05 ans.

$$2.500.000 \text{ DA} / 5 = 500.000 \text{ DA}$$

Réintégration de 500.000 DA

- **Opération N°15 :**

Selon l'article 141-6 du CID, les transactions, amendes, confiscations, pénalités, mises à la charge des contrevenants aux dispositions légales ne sont pas admises en déduction des bénéfices soumis à l'impôt.

Réintégration de 103.200 DA

- **Opération N°16 :**

L'article 147 du CID stipule « en cas de déficit subi pendant un exercice, ce déficit est considéré comme une charge de l'exercice suivant et déduit du bénéfice réalisé pendant ledit exercice ». Selon le même article, les déficits antérieurs peuvent être résorbés sur une période de 04 années.

Déduction de 542.000 DA

Tableau de détermination du résultat fiscal de l'entreprise « DELTA au 31/12/2017 »

I. Résultat net de l'exercice (Compte de résultat)	Bénéfice	14.672.826
	Perte	
II. Réintégrations		
Charges des immeubles non affectées directement à l'exploitation		50.000 DA
Quote-part des cadeaux publicitaires non déductibles		124.248 DA
Quote-part de sponsoring et parrainage non déductibles		
Frais de réception non déductibles		43.000 DA
Cotisations et dons non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Provisions non déductibles		
Amortissement non déductible		
Quote-part des frais de recherche et développement non déductibles		
Amortissement non déductible lié aux opérations de crédit-bail (preneur) (cf art 27 de la LFC 2010)		422.208 DA
Loyers hors produits financiers (bailleurs) (cf art 27 de LFC 2010)		
Impôt sur le bénéfice des sociétés	Impôt exigible sur le résultat	
	Impôt différé (variation)	
Pertes de valeur non déductibles		
Amendes et pénalités		103.200 DA
Autres réintégrations		88.150 DA + 260.000 DA + 800.000 DA +300.000 DA + 500.000 DA
Total des réintégrations		2.690.806 DA
III. Déductions		
Plus-values sur cession d'éléments d'actif immobilisés (cf art 173 CIDTA)		3.047.200 DA
Les produits et les plus-values de cession des actions et titres assimilés ainsi que des actions ou part d'OPCVM cotées en bourse.		
Les revenus provenant de la distribution des bénéfices ayant été soumis à l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou expressément exonérés (cf art 147 bis du CIDTA)		
Amortissement lié aux opérations de crédit-bail (Bailleur) (cf art 27 de LFC 2010)		
Loyers hors charges financières (preneur) (cf art 27 de LFC 2010)		
Complément d'amortissement		
Autres déductions		61.200 DA + 391.200 DA +568.000 DA + 240.000 DA
Total des déductions		4.307.600 DA
IV. Déficit antérieur à déduire		
Déficit de l'année 2016		542.000 DA
Déficit de l'année 20		
Déficit de l'année 20		
Total déficit à déduire		542.000 DA
Résultat fiscal (I+II-III-VI)	Bénéfice	12.514.032 DA
	Déficit	